

# AVIS PUBLIC

(ARTICLE 451 CM)

## AVIS PUBLIC – ADOPTION DU RÈGLEMENT 228-26 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX

Lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026, le Règlement #228-26 intitulé **RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES MUNICIPAUX**, a été adopté conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil.

**QUE** les intéressés peuvent prendre connaissance du Règlement #228-26 sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire. <https://municipalites-du-quebec.com/st-dominique-du-rosaire>

Donné à Saint-Dominique-du-Rosaire, ce 22 avril 2026



Katy Fortier  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### Certificat de publication

Je soussignée, Katy Fortier, directrice générale & greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à aux endroits désignés par le conseil, le 22 avril 2026, entre 9h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 avril 2026.



Katy Fortier  
Directrice générale & greffière-trésorière